

# République Française

Département d'Indre et Loire

## Commune de Louans

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 7 Décembre 2015

L' an 2015,

Le 7 Décembre à 20 heures 30 minutes ,

Le Conseil Municipal de la Commune de Louans, dûment convoqué le 02/12/2015, s' est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame GOUGET Micheline Maire.

**Présents :** Mme GOUGET Micheline, Maire, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. VAH Jean-François, M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. BARON Benoist, M. PLOTON Pascal, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic (arrivé au point III).

**Excusés :** M. MALSERGENT Jean-Louis, M. LEROUX Eric

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 02/12/2015

**Date d'affichage** : 02/12/2015

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

**Secrétaire de séance** :

M. CLISSON Frédéric

#### **Objet des délibérations**

**SOMMAIRE**

- I - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 novembre 2015
- II - Tarifs communaux 2016
- III - Etat de l'actif : sortie des biens réformés à la fin novembre 2015
- IV - Budget principal 2015 : décision modificative N°1
- V - Demande de subvention du centre de formation d'apprenti
- VI - SIEIL : autorisation de demande de fonds de concours
- VII - Désignation d'un délégué au CNAS en remplacement de Mme MAUDUIT
- VIII - Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire du Lochois en remplacement de Mme Mauduit
- IX - Désignation d'un référent numérique haut débit pour le groupe de travail sur la fibre optique
- X - Questions diverses

### **I - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 novembre 2015**

Le compte-rendu de la session du 02 novembre 2015 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité.

réf : 2015\_0046

### **II - Tarifs communaux 2016**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- FIXE le montant des tarifs communaux tels que détaillés ci-dessous(applicables au 1er janvier 2016) :

		<b>2016</b>
<b>LIEU</b>	<b>Libellé</b>	
OCCUPATION ESPACE PUBLIC	Redevance emplacement taxi/an	63.00
	Redevance terrasse/an	63.00
	Redevance marchands ambulants/an	63.00
CIMETIERE	Concession trentenaire les 2m2	104.00
	Concession cinquantenaire 2m2	190.00
LOCATION GRANGE A DIMES	Journée et soirée	130.00
	2 jours	185.00
	3 jours	260.00
	Vin d'honneur	53.00
	Pour activité commerciale – 1 journée	33.00
	Chauffage du 01/10 au 30/04 par jour	33.00
	Pénalité (ou amende) pour non respect du Règlement intérieur, insuffisance ménage Ou autre désagrément dûment constaté	210.00
	Caution	300.00
LOCATION BATIMENT DES ASSOCIATIONS	Journée	104.00
	2 jours	150.00
	3 jours	190.00
	Vin d'honneur	53.00
	Chauffage du 01/10 au 30/04 par jour	33.00
	Pour activité commerciale / CUMA / 1 journée	33.00
	CUMA forfait annuel pour les 2 CUMA Commu.	50.00

	Pénalité (ou amende) pour non respect du Règlement intérieur, insuffisance ménage Ou autre désagrément dûment constaté	210.00
	Caution	300.00
LOCATION SALLE DU CONSEIL	1 journée	33.00
	Caution	100.00
LOCATION tables	Table	1.35
LOCATION chaises	Chaise	0.35
LOCATION caution	Caution	150.00
CHENIL	Redevance forfaitaire/jour	30.00

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015\_0047

### **III - Etat de l'actif : sortie des biens réformés à la fin novembre 2015**

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant la nécessité de sortir de l'actif les biens qui sont réformés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter la sortie d'actif des biens ci-dessous :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE
2051	_48/2005	DROITS SEGILOG	14/11/2005	1 776.06	1 776.06
2051	_28/2006	droits segilog	11/12/2006	1 973.40	1 973.40
2051	_1/2007	droits segilog	23/07/2007	206.21	206.21
2051	_12/2007	droits segilog	16/11/2007	1 776.06	1 776.06
2051	_23/2008	droits utilisation logiciels	12/12/2008	1 883.70	1 883.70
2051	_11/2009	licence logiciel map	17/11/2009	100.92	100.92
2051	_12/2009	droits segilog	17/11/2009	1 883.70	1 883.70
2051	_1-2010	SEGILOG DROIT UTILISATION	08/12/2010	1 884.00	1 884.00
2051	_1/2011	LICENCE MAP SEGILOG	13/12/2010	95.68	95.68
2051	_30/2011	LICENCE MAP SEGILOG 15/11/2011 AU 14/11/2012	10/11/2011	95.68	95.68
2051	_3/2011	CESSION DROIT UTILISATION LOGICIEL SEGILOG	10/11/2011	2 212.60	2 212.60
2051	_18/2012	CONTRAT LICENCE SEGILOG	06/11/2012	95.68	95.68
2051	_19/2012	DROIT UTILISATION SEGILOG	06/11/2012	2 212.60	2 212.60
2158	_6/99	LOGICIEL POUR ORDURES MENAGERE	24/03/1999	753.8	753.8
2158	_37/2006	tambour canon laser	12/10/2006	257.14	257.14
2158	_13/2007	tambour imprimante	16/11/2007	284.65	284.65
2183	_65	ORDINATEUR MAIRIE 486D40	01/01/1996	3 204.48	3 204.48
2183	_12/2000	LOGICIELS SEGILOG	04/07/2000	1 732.13	1 732.13
2183	_13/2000	INFORMATIQUE DROIT UTILISATION	24/10/2000	1 823.29	1 823.29
2183	_16/2001	CESSION DROITS UTILISATION	23/10/2001	1 823.29	1 823.29
2183	_9/2002	CESSION DROIT UTILISATION	26/11/2002	1 823.29	1 823.29
2183	_101/2003	CESSION DROIT UTILISATION	04/11/2003	1 640.96	1 640.96
2183	_127/2004	SEGILOG	16/11/2004	1 640.96	1 640.96
2183	_42/2005	ORDI SIEMENS+IMPRIMANT MAIRIE	14/11/2005	3 553.32	3 553.32

2183	_51/2005	FUJITSU SCENIC P320	14/11/2005	406.64	406.64
2183	_25/2006	MATERIEL INFO BIBLIOTHEQUE	21/09/2006	2 071.70	2 071.70
2183	_6/2007	canon laser tambour	23/07/2007	262.4	262.4
2183	_17/2008	antivirus	28/07/2008	375.09	375.09
2183	_16/2010	TAMBOUR IMPRIMANTE	24/09/2010	223.78	223.78

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015\_0048

#### **IV - Budget principal 2015 : décision modificative N°1**

Le budget primitif peut faire l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations et aux besoins effectifs de crédits.

Ainsi, les crédits accordés à l'opération n°244 « réhabilitation du plateau sportif » doivent être adaptés à la réalité du montant des marchés attribués aux entreprises et aux dépenses liés à cette installation.

Le montant initial attribué à la dite opération est de 118 000 €. Il apparaît nécessaire d'augmenter cette enveloppe de 12 000 € pour y intégrer :

- L'unique avenant du lot « terrain multisport »
- Un montant supérieur aux prévisions pour ce même lot
- Le marché de maîtrise d'œuvre, qui n'avait pas été prévu

Il est à noter que cette augmentation des dépenses est intégralement couverte par une augmentation des recettes de 12 000 €, due à l'attribution de la DETR.

<b>DM n°1 sur opération 244 - Réhabilitation du plateau sportif</b>									
<b>DEPENSES</b>					<b>RECETTES</b>				
Compte	Intitulé	RAR	BP 2015	Total	Compte	Intitulé	RAR	BP 2015	Total
2315	Avenant n°1 terrain multisport		3 480.00	3 480.00	1321	Etat - DETR		12 000.00	12 000.00
2315	Marché terrain multisport		3 120.00	3 120.00					
2315	Maîtrise d'œuvre		5 400.00	5 400.00					
				0.00					0.00
<b>TOTAL</b>		0.00	12 000.00	<b>12 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		0.00	0.00	<b>0.00</b>

Vu le Code général des collectivités locales,  
Vu l'instruction comptable M14,  
Vu le budget primitif de la Commune de Louans,  
Considérant l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des présents (11 voix POUR et 1 abstention) d'approuver la décision modificative du budget telle que présentée ci-dessus.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 2015\_0049

#### **V - Demande de subvention du centre de formation d'apprenti**

Un jeune de Louans est scolarisé au CFA de Joué-Lès-Tours (37). Une demande de subvention est faite par le CFA.

Vu la délibération du 05/04/2004 qui précise qu'une subvention est donnée aux écoles d'apprentissage. Son montant est de 45 € par Louannais fréquentant un CFA.

Vu la délibération du 12/03/2007 qui confirme cette subvention pour les CFA et aussi pour les Maisons Familiales Rurales.

Vu la délibération du 16/12/2013 qui fixe la subvention à 65 € pour l'année 2014,

Le conseil municipal propose d'augmenter à 70 € cette subvention, ce qui couvrirait les coûts engendrés par ces actions éducatives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- de verser une subvention aux écoles d'apprentissages ayant envoyé à la Mairie une demande de remboursement des frais de scolarités liés à la fréquentation d'un jeune louannais.
- que cette subvention est fixée à 70 €
- que ces sommes seront prises sur le compte 657420 "subventions non affectées"

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015\_0050

#### **VI - SIEIL : autorisation de demande de fonds de concours**

Madame le Maire informe le conseil municipal du devis reçu de l'entreprise VIGILEC pour un montant de 1 995,84 € TTC soit 1 663,20 € HT concernant la mise en place de l'éclairage à proximité du terrain multisport du village.

Afin de financer ces travaux , Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la participation du SIEIL au titre du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- Accepte les travaux d'éclairage à proximité du terrain multisport
- Donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer la demande de fonds de concours au SIEIL et signer tous les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015\_0051

#### **VII - Désignation d'un délégué au CNAS en remplacement de Mme MAUDUIT**

Madame Mauduit ayant donné sa démission d'adjointe et de conseillère municipale, pour des raisons personnelles.

Madame le Maire propose de procéder à l'élection d'un nouveau délégué élu auprès du CNAS, Madame DUBREUIL Claude se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents la candidature de Mme DUBREUIL Claude.

Mme DUBREUIL Claude est déléguée élue pour le CNAS.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015\_0052

#### **VIII - Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire du Lochois en remplacement de Mme Mauduit**

Madame Mauduit ayant donné sa démission d'adjointe et de conseillère municipale, pour des raisons personnelles.

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Transport scolaire du Lochois.

Mme MAUDUIT Sophie était déléguée suppléante à ce poste, elle doit être remplacée.

Madame le Maire propose de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant auprès de ce syndicat, Madame DUBREUIL Claude se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents la candidature de Mme DUBREUIL Claude.

Mme DUBREUIL Claude est déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire du Lochois.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2015\_0053

#### **IX - Désignation d'un référent numérique haut débit pour le groupe de travail sur la fibre optique**

La communauté de Communes du Grand Ligeillois a pris la compétence fibre optique,

Le Vice-Président en charge du dossier souhaite installer un groupe de travail et que chaque commune composant la communauté de communes soit représentée pour travailler sur ce sujet,

La commune de Louans doit désigner un référent,

Mr Pascal PLOTON présente sa candidature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents d'accepter la candidature de Mr Pascal PLOTON comme représentant de la commune au sein du groupe de travail sur la fibre optique mis en place par la CCGL.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **X - Questions diverses**

a) Ecole : sécurité renforcée, le portail de l'école restera ouvert seulement 10 min avant et après l'heure des rentrées et sorties avec la présence d'un adulte.  
Nous devons également sécuriser la garderie.

b) Photocopieurs : nouveau matériel à la mairie, celui de la mairie ira à l'école.

c) Remerciements : don de l'association "Voilà Louans" suite à sa dissolution pour un montant de 249,54 €

d) Compte rendu du Satese par Pascal PLOTON

e) Louans Info N°3 sortira fin janvier.

En mairie, le 16/12/2015  
Le Maire  
Micheline GOUGET

